

## TARIFS 2019

Il est obligatoire de nous fournir une attestation CAF récente précisant votre quotient familial lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s). En cas de non-respect de cette règle, le tarif le plus élevé sera appliqué.

	QF de 0 à 1300 €	QF supérieur à 1300 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine <b>En journée</b>	<b>12.90 €</b>	<b>13.00 €</b>
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine <b>En 1/2 journée (matin ou après-midi)</b>	<b>4.60 €</b>	<b>4.70 €</b>
Enfants extérieurs à la commune <b>En journée</b>	<b>25.90 €</b>	<b>26.00 €</b>
Enfants extérieurs à la commune <b>En 1/2 journée (matin ou après-midi)</b>	<b>8.80 €</b>	<b>9.00 €</b>

### INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont à prendre en Mairie aux heures d'ouverture du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 ou au Centre de Loisirs les lundis, mardis et vendredis de 9h00 à 12h00 et les mercredis de 8h30 à 18h00.

Le paiement pourra être déposé en Mairie ou au Centre de Loisirs.

**IMPORTANT :** Les parents devront indiquer sur la carte de leur(s) enfant(s) tous changements (retour bus et accueil du soir).

**Se munir :** d'une photo d'identité, de la photocopie des vaccinations et d'un justificatif de domicile.

**IMPORTANT :** Afin de faciliter le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les inscriptions seront closes, **le samedi à 12h00** pour la semaine suivante. **Toute absence non justifiée (certificat médical), ne sera pas remboursée.**

## RENSEIGNEMENTS

Pour les enfants des classes maternelles, la ville de Tomblaine organise le Centre de Loisirs les mercredis sur la journée, de 7h30 à 18h00.



### ACCUEIL DES ENFANTS

Un accueil est proposé aux familles, **au Centre de Loisirs**, de 7 h 30 à 9 h 30 et de 16 h 45 à 18 h 00 dans chaque chalet en fonction de l'âge des enfants.

**Les enfants doivent être amenés par leurs parents (ou responsables légaux).**

### FONCTIONNEMENT, à partir de 16h45 :

Pour les enfants qui ne repartent pas en bus, un accueil du soir est proposé aux familles au Centre de Loisirs jusqu'à 18h00. Les enfants devront être repris par les parents (ou responsables légaux) dans chaque chalet auprès des animateurs.



**UN TRANSPORT EST ASSURE** par le minibus et le bus communal.

Les rendez-vous sont prévus aux arrêts suivants :

**Les enfants doivent être déposés et repris par leurs parents (ou responsables légaux).**

	Aller En minibus	Retour bus communal
Place des Arts	<b>8 h 30</b>	<b>17 h 00</b>
Boulevard Henri Barbusse (devant la Salle Communale)	<b>8 h 40</b>	<b>17 h 10</b>
Place Emile Zola (Ensanges)	<b>8 h 50</b>	<b>16 h 55</b>

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Commune de  
**TOMBLAINE**

# Centre de Loisirs Léo Lagrange

*Mercredis Récréatifs,  
du 09 Janvier au 03 Juillet 2019*

### INFORMATION IMPORTANTE

Seuls les enfants **scolarisés** seront acceptés au Centre de Loisirs



Centre de Loisirs Léo LAGRANGE  
Chemin du Bois la Dame  
54510 TOMBLAINE  
☎ 03.83.20.70.15

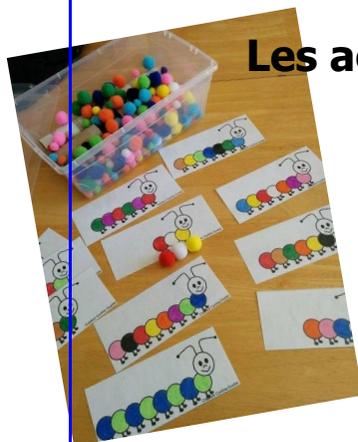
Directeur : Jérémy BOLLE

# LES THEMES GENERAUX – ANNEE 2019

(par période de 6 à 8 semaines)

## Janvier à Mars

Les activités autour des 5 sens  
« MONTESSORI »



Les illustrations en 3 dimensions  
dessin, collage, peinture, sculpture

## Avril à Juillet

Custom Art  
Les activités autour de  
la décoration



Les boîtes d'allumettes  
Création de jeux, maisons de poupées,  
Personnages rigolos...

## Les activités associatives de la Commune

Les enfants inscrits à une activité associative de  
la commune pourront y être accompagnés  
par un animateur du Centre de Loisirs  
dans les conditions suivantes :

Une seule activité par enfant

Les créneaux horaires

De 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h15



## CARNAVAL

Le Mercredi 20 Mars 2019



et grand goûter avec tous les enfants